

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE
DU 3 AVRIL 2024

Présents : Stéphane LAZAROFF, Delphine BUECHER, Fabrice MAZUÉ, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Marc MICHEL

Absents excusés : Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT), Stéphane DELAMARE (pouvoir à Stéphane LAZAROFF)

Absent non excusé : Antonio LEMOS

Marc MICHEL est élu secrétaire de séance

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20240403	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	APPROUVEE
DB20240403	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023	APPROUVEE
DC20240403	REPRISE DES RESULTATS 2023	APPROUVEE
DD20240403	VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024	APPROUVEE
DE20240403	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	APPROUVEE
DF20240403 DG20240403	DEMANDE DE SUBVENTION AU PNRVF ET AU DEPARTEMENT POUR LA REFECTION DE L'ANGLE DU MUR D'ENCEINTE DE LA SALLE DES FETES	APPROUVEE
DH20240403	VOTE DE SUBVENTION A L'UNION NATIONAL DES COMBATTANTS SECTION L'ISLE-ADAM/PARMAIN	APPROUVEE
DI20240403	VOTE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE NESLES POUR LE FESTIVAL PARC AUX ETOILES 2024	APPROUVEE
DJ20240403	VOTE DE SUBVENTION AU CPNVF	APPROUVEE
DK20240403	FINANCES – DEPENSES « FETES ET CEREMONIES »	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Stéphan LAZAROFF, Delphine BUECHER, Fabrice MAZUÉ, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Marc MICHEL

Absents excusés : Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT), Stéphane DELAMARE (pouvoir à Stéphan LAZAROFF)

Absent non excusé : Antonio LEMOS

Marc MICHEL est élu secrétaire de séance

DELIBERATIONS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Lecture du compte administratif par le doyen d'âge.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le Compte administratif du Budget Communal M14 2023 arrêté comme suit :

	Section D'Investissement	Section De Fonctionnement	Total Des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	196 791.78	530 321.64	224 649,67
Recettes nettes	132 315.03	278 443.79	119 154,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	196 791.78	530 321.64	224 649,67
Dépenses nettes	57 480.10	254 878.31	118 782,56
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023			
Excédent	74 834.93	23 565.48	371,67
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022			
Excédent	139 742.95	369 721.64	74 849.67
INTEGRATION DES RESULTATS SUITE A DISSOLUTION DU CCAS			
Excédent		2 089.47	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023			
Excédent	214 577.88	395 376.59	609 954.47

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Présentation du compte de gestion par M le Maire.

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune de Frouville du Receveur de l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif communal de l'exercice 2023 ;

REPRISE DES RESULTATS 2023

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2023 du Budget communal se traduisent par :

	Résultat de clôture Exercice 2022	Intégration des résultats à la suite de la dissolution du CCAS	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture Exercice 2023
Investissement	139 742.95		74 834.93	214 577.88
Fonctionnement	369 721.64	2 089.47	23 565.48	395 376.59
TOTAL	509 464.59	2 089.47	98 400.41	609 954.47

Le maire propose de reprendre ces résultats au budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOPTE, à l'unanimité, l'état des résultats à affecter au Budget 2024 ;

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire, à affecter ces résultats au Budget Primitif communal 2024 comme suit :

Section de fonctionnement R 002 : + 395 376.59 €
Section d'investissement compte R 001 : + 214 577.88 €

VOTE DES TAUX 2024

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 3 voix contre,

DECIDE d'augmenter les taxes

FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 28.02 %
Taxe Foncier non bâti : 33.84 %
Taxe habitation sur résidence secondaire : 7.12 %

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 détaillé par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT 556 676.59
INVESTISSEMENT 262 177.88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité

VOTE le budget primitif 2024.

REFECTION DU MUR DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour demande de subvention.

Les travaux seront entrepris sous réserve d'obtenir les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental et du PNR.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- **Festival Le Parc aux Etoiles**, Nesles la Vallée les 7 et 8 juin 2024
Accorde à 6 voix pour et 2 voix contre, l'attribution d'une subvention fixée à 400,00 €
- **Association CPN**
Accord à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention fixée à 200,00€
- **Union des Anciens Combattants**
Accord à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention fixée à 100,00€

FINANCES – DEPENSES « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les sapins et décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, manifestations et inaugurations
- Les frais de restaurations des élus et/ou des employés communaux liés aux actions du syndicat ou à l'occasion d'événements ponctuels
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours, ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les feux d'artifices, concerts, animations, sonorisations
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- L'édition du journal communal
- L'achat de cartes de vœux
- Cadeaux et chocolats de fin d'année des employés communaux et des partenaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dépenses imputables au compte 623 détaillées comme ci-dessus.

<p>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</p>
--

Vidéo protection :

Débat sur les forfaits et options payantes proposés par le CSU.

Le conseil décide à l'unanimité de reporter cette décision, la souscription n'étant pas jugée nécessaire dans l'immédiat.

Offre téléphonie-internet HORTEN :

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette offre pour le moment en attente du devis d'installation.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

Participation de la Commune de Frouville à la commémoration de la libération organisée par la Commune d'Arronville :

Le conseil rend une réponse négative à l'unanimité. Frouville autorisera le passage du convoi symbolique dans la commune sans participer aux commémorations d'Arronville.

Souscription de l'option anti-intrusion Orange sur le forfait internet de la Commune :

Afin d'optimiser la protection de notre système informatique et de traiter au mieux sa vulnérabilité, notamment durant la période des jeux olympiques, le conseil donne son accord à l'unanimité pour la souscription de cette option.

Graffitis sur le lavoir de la rue du Margat

Afin d'effacer la série de graffitis sur les murs du lavoir, le conseil donne son accord pour louer un kit compresseur/sableuse.

Cinéma Plein Air

La date de la séance est fixée au 14 juin 2024, le conseil sélectionne 2 films.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Stéphan LAZAROFF



Le secrétaire de séance,

Marc MICHEL

